

**PROCÈS-VERBAL** de l'assemblée extraordinaire de la Société de transport de Lévis, tenue au 1 100, rue Saint-Omer, Lévis, **le mardi dix-huit (18) décembre 2018 à 09h00**

**SONT PRÉSENTS (ES) :**

M. Mario Fortier, Président  
M. Réjean Lamontagne, Administrateur  
M. Michel Turner, Administrateur  
M. Steve Dorval, Administrateur  
M. Michel Patry, Membre indépendant  
M. Jean-François Carrier, Directeur général et secrétaire  
Mme Francine Marcoux, Trésorière

**SONT ABSENTES :**

Mme Isabelle Demers, Vice-présidente  
Mme Brigitte Duchesneau, Administratrice  
Mme Nathalie Plante, Représentante des usagers du T.A.M.  
Mme Marjorie Guay, Représentante des usagers du T.C.

**-ORDRE DU JOUR-**

---

\*\*\*\*\* **PÉRIODE DE QUESTIONS** \*\*\*\*\*

En vertu de l'article 32 de la *Loi sur les Sociétés de transport en commun*, le Président invite les personnes qui désirent prendre la parole à le faire \*\*\* **en début** \*\*\* de réunion, à s'identifier et adresser leurs questions au Président.

---

1. Adoption de l'ordre du jour
  2. Période de questions
  3. Prévisions budgétaires pour l'exercice financier de la Société de transport de Lévis débutant le 1er janvier 2019
  4. Autorisation des avenants au contrat de construction du bureau des superviseurs dans le garage du Centre d'opérations de la STLévis au 1100, rue Saint-Omer à Lévis
  5. Période de questions
  6. Levée de l'assemblée
-

## 1. Adoption de l'ordre du jour

### RÉSOLUTION 2018-194-

Il est proposé par monsieur Michel Patry  
appuyé par monsieur Steve Dorval

et résolu unanimement

**QUE** l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du mardi 18 décembre 2018 soit adopté tel que déposé.

**Adoptée.-**

---

## 2. Période de questions

Aucune question

---

## 3. Prévisions budgétaires pour l'exercice financier de la Société de transport de Lévis débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2019

### RÉSOLUTION 2018-195-

**ATTENDU QUE** conformément à l'article 116 de la Loi sur les Sociétés de transport en commun (chapitre S-30.1): « *une société dépose pour adoption avant le 1<sup>er</sup> novembre de chaque année, à la ville, son budget pour l'exercice financier suivant et l'informe des tarifs qui seront en vigueur au cours de la période couverte par son prochain budget* » ;

**ATTENDU** les prévisions budgétaires pour l'exercice financier de la STLévis débutant le 1er janvier 2019 préparées et présentées par la Directrice des finances;

**ATTENDU** la recommandation de la Direction générale ;

Il est proposé par monsieur Michel Patry  
appuyé par monsieur Michel Turner

et résolu unanimement

**QUE** ce Conseil autorise le dépôt des prévisions budgétaires, pour l'exercice financier de la Société de transport de Lévis débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2019, au Conseil de la Ville de Lévis pour adoption;

**QUE** conformément à l'article 116 de la Loi sur les Sociétés de transport en commun (chapitre S-30.1) : « *s'il n'est pas adopté au 1<sup>er</sup> janvier, avec ou sans modifications, le 1/12 de chacun des crédits prévus au budget dressé par la Société sera réputé adopté. Il en sera de même au début de chaque mois subséquent si, à ce moment, le budget n'est pas encore adopté* ».

**QUE** cette résolution abroge les résolutions 2018-159 et 2018-172.

**Adoptée.-**

---

**4. Autorisation des avenants au contrat de construction du bureau des superviseurs dans le garage du Centre d'opérations de la STLévis au 1100, rue Saint-Omer à Lévis**

**RÉSOLUTION 2018-196-**

- ATTENDU** la résolution no 2018-118 autorisant l'octroi d'un contrat de construction de 161 567 \$ plus les taxes à Construction Couture et Tanguay, entrepreneur général dans le cadre de la construction d'un bureau pour les superviseurs à l'intérieur garage du Centre d'opérations;
- ATTENDU QUE** des avenants iv d'un montant net de 16 597,11 \$ plus les taxes ont été approuvés par le CA le 22 novembre 2018 (2018-170) pour des travaux nécessaires lors de l'exécution du contrat, tandis que certains crédits ont aussi été accordés, représentant des avenants
- ATTENDU QUE** depuis le 22 novembre d'autres travaux supplémentaires ont été nécessaires et par conséquent ont demandés des avenants au contrat initial pour une somme supplémentaire de 1 848,11\$ avant taxes ;
- ATTENDU QUE** les avenants au contrat représentent à ce jour 11,4 % du total du contrat et 76% de la contingence de construction prévue ;
- ATTENDU QUE** l'acceptation provisoire de l'ouvrage par l'architecte surveillant de chantier a été faite le 4 décembre 2018 ;
- ATTENDU QUE** l'entrepreneur termine les travaux pour corriger les déficiences en vue de l'acceptation finale de l'ouvrage

par l'architecte surveillant de chantier au plus tard à la fin du mois de janvier 2019 ;

**ATTENDU :** la recommandation de la direction générale ;

Il est proposé par monsieur Réjean Lamontagne  
appuyé par monsieur Michel Turner

et résolu unanimement

**QUE** ce Conseil autorise les avenants supplémentaires engagés après le 22 novembre 2018 totalisant 1 848,11 \$ plus les taxes au contrat accordé à Construction Couture et Tanguay, entrepreneur général dans le cadre du projet de construction d'un bureau de superviseurs à l'intérieur du garage du Centre d'opérations de la STLévis.

**Adoptée.-**

---

## **5. Période de questions**

Aucune question

---

## **6. Levée de l'assemblée**

### **RÉSOLUTION 2018-197-**

Il est proposé par monsieur Steve Dorval  
appuyé par monsieur Michel Patry

et résolu à l'unanimité

**QUE** l'assemblée soit levée.

---

**Le Président,  
Mario Fortier**

---

**Le secrétaire,  
Jean-François Carrier**